



N° 2026 /09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 18 février 2026

Objet :

BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'ANNEE 2025

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit février, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le douze février, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 16

Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHSKY, Denis PETITMENGIN, Lucie CATROUX, Bertrand MENIGAULT, Charlotte LOGEAIS, Caroline BOUIS, Mathieu BELKEBIR, Vincent CLAUDIERE, Julien COURTIN, Alexandre RUECHE, Marie-Aimée PEYRON, Jean-Clair BUCHARD, Dominique DURAND.

Ont donné pouvoir : 7

<i>Frédéric GUIRIMAND</i>	à	<i>Bertrand MENIGAULT</i>
<i>Maelys LUXOR</i>	à	<i>Eric VERSPIEREN</i>
<i>Hervé DEWYNTER</i>	à	<i>Julien COURTIN</i>
<i>Jacques NICOLAS</i>	à	<i>Sabrina TOURMETZ</i>
<i>Siham ROUSSEL</i>	à	<i>Eve VON TSCHIRSCHSKY</i>
<i>François GUYARD-CASTANET</i>	à	<i>Alexandre RUECHE</i>
<i>Stéphanie BANCAL</i>	à	<i>Marie-Aimée PEYRON</i>

Absents :4

Dimitri BOURSAULT ; Laurent MITON ; Ségolène MOREAU ; Claude MAQUIS ;

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Denis PETITMENGIN

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 16 REPRESENTES 7 ABSENTS : 4 VOTANTS : 21

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1,

CONSIDERANT la réunion de la Commission des finances du 03 février 2026 ;

Pour l'année 2025, la Ville n'a effectué aucune cession ou acquisition.

Concernant l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, celui-ci à opérer plusieurs acquisitions foncières sur l'année 2025

adresse	date	mode acquisition	montant
2 Imp. De la Halte	13/02/2025	amiable	1 050 000,00 €
5 rue Pontchardon	12/03/2025	amiable	3 700 000,00 €
Rue de l'Aitre	23/12/2025	amiable	570 000.00 €

L'EPFIF a effectué une cession en 2025 : 1 Route de Saint-Cyr en date du 18/12/2025 pour un total de 1 283 000€ HT avant une minoration foncière de 476 000€ HT.

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Éric VERSPIEREN, Adjoint au Maire délégué aux Finances, au Budget et aux Affaires Générales,


LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 8 abstentions (Eve VON TSCHIRSCHSKY, Siham ROUSSEL, Stéphanie BANCAL, Françoise GUYARD-CASTANET, Alexandre RUECHE, Marie Aimée PEYRON, Jean-Clair BUCHARD, Dominique DURAND)

APPROUVE le bilan des acquisitions et des cessions de l'année 2025.

Pour copie conforme,

Fait à BAILLY, le 18 février 2026

Publié sur le site de la commune le : 04/03/26



Jacques ALEXIS
Maire de BAILLY